

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

 D E C R E T N° 379/PR/MFT

du  
portant nomination de l'Inspecteur  
National du Travail et des Lois So-  
ciales par intérim du Dahomey.

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution de la République du Dahomey,  
VU le Décret n° 62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des  
membres du Gouvernement,  
VU le Décret n° 111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les attribu-  
tions des membres du Gouvernement,  
VU les nécessités du service,  
Sur proposition du Ministre des Finances et du Travail,  
Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E

ARTICLE PREMIER .- Mr HOUNONGBE Jean, Secrétaire d'Administra-  
tion 2ème classe, 2ème échelon des Services administratifs, fi-  
nanciers et comptables, précédemment contrôleur du Travail à  
l'Inspection du Travail, est nommé Inspecteur National du Tra-  
vail et des Lois Sociales par intérim en remplacement de Mr  
HOUNCANRIN Odon Brice appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du  
23 Août 1962 sera publié au Journal Officiel de la République  
du Dahomey.

AMPLIATIONS

P R ..... 2  
Tous Ministres ..12  
MFT/Cab ..... 2  
MFT/DB ..... 4  
C . F ..... 3  
Trésor ..... 2  
Direct. du Travail 1  
Inspection du Trav 1  
Intéressé ..... 1  
J.O.R.D..... 1

VU:  
Le Ministre des Finances  
et du Travail:

PORTO-NOVO, le 5 SEPTEMBRE 1962.-

B. BORNA

H. M A G A